

DATE DE
CONVOCAATION

03 Mars 2026

Nombre de Conseillers

En exercice 26

Présents 21

Votants 22

Objet :

Subventions 2026
Coopérative scolaire

N° 27.299.26/12

DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORD

MAIRIE
DE
GRAVIGNY



***EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

L'an deux mille vingt-six, le 09 Mars à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Sonia LEMASSON BAUMANN, Xavier LORDET, Pascal DOAT, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Mr Maxime HUMBERT, Patrik WATEL, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Géraldine VALOUR, Jean Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD, Jean Pascal LECOQ

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Florence PIQUET à Mr Christophe LATOUCHE

Absents :

Mme Brigitte RICAUX

Mr Abdelkader BENOUDA

Mme Jocelyne DUCHESNE

Mme Gwendoline LEBLANC-GONSARD

A été élu secrétaire de séance : Mr Manuel CRETOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifié par l'article 18 de la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, sur l'engagement républicain des associations ;

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter un soutien à la coopérative scolaire pour financer les sorties et les projets spécifiques de l'école,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'ALLOUER une subvention de 11 070 € pour l'année 2026.

Article 2 : DIT qu'elle sera versée après avoir fourni les comptes de la coopérative scolaire

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié et conforme

Le Maire

